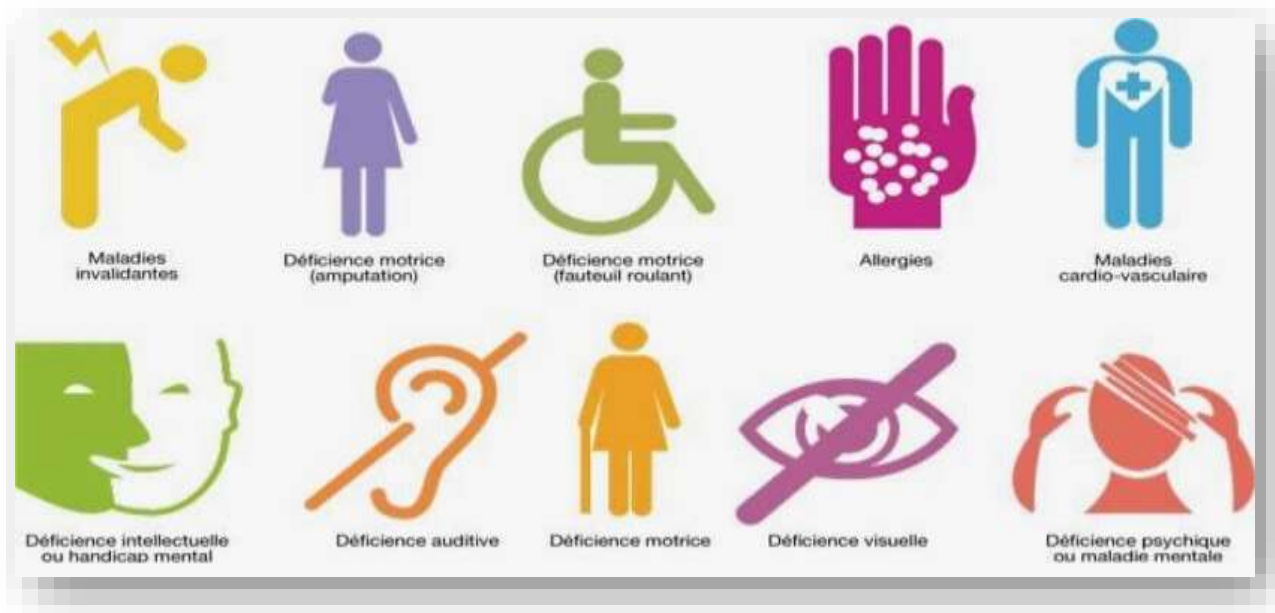


L'accueil des apprenants en situation de handicap



La formation, une chance pour tous

CONSEIL FORMATION DEVELOPPEMENT

Franck HADJIC 06.10.27.10.35. contactcfdcorse@gmail.com

<https://cfdcorse.fr/organisme-cfd-corse>

Pour que la formation soit une chance pour tous



Ce livret a pour objectif de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de formation afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

Notre protocole s'adresse à l'ensemble des apprenants en situation de handicap inscrits dans l'une de nos formations et relevant de la Loi du 11 Février 2005.

L'action peut également concerner tous les salariés du secteur privé et relevant de la loi du 11 Février 2005.

Nos engagements

CFD s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, sont accompagnés tout au long de leur formation.

CFD s'engage ainsi, pour tout apprenant présentant une situation de handicap à :

**Prendre en compte ses besoins,
Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation,
L'accompagner dans ses démarches.**

CFD se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose afin de favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des apprenants en situation de handicap.

Nos engagements

Vous retrouverez, dans ce livret d'accueil, les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations,

Le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Nous présentons également dans ce livret, les contacts utiles permettant de vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- ❖ La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant.**
- ❖ Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.**
- ❖ L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques.**

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques mis en place, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap. C'est lors de votre rendez-vous auprès de notre référent handicap que ce document sera étudié afin de définir les aménagements dont vous auriez besoin.

Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

Qu'est-ce que le handicap ?

RQTH : Délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.

PPS : Délivré par la MDPH.

Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.

AAH : Délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

L'allocation aux adultes handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

Qui m'accompagne?

CFD dispose d'un référent handicap.

Le référent handicap a pour mission de veiller à la prise en compte de l'accueil des apprenants en situation de handicap et de les accompagner tout au long de leur formation.

Le référent handicap est votre interlocuteur privilégié dans l'ensemble de vos démarches, il s'assure que vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe de l'équité.

Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

Comment se déroule ma formation ?

CFD vous propose un accompagnement en trois étapes :

- ❖ **Parler de son handicap**
- ❖ **Adapter la formation**
- ❖ **Organiser le suivi de la formation**

Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

Parler de son handicap

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap, et ce, dès le dépôt de votre candidature au sein de notre organisme de formation.

Dès que nous avons connaissance de votre situation, nous convenons d'un rendez-vous afin d'analyser les besoins d'aménagements nécessaires au bon déroulement de votre parcours de formation.

Afin que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

Adapter la formation

Une procédure d'accueil individualisé

Conformément à la législation en vigueur (Article D.323-10-1 du Code du Travail), une rencontre est proposée par le référent handicap à la personne en situation de handicap.

L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques éventuels au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels ...) et nécessaires à un bon déroulement du parcours de formation.

Au cours de l'entretien avec le référent handicap, ce dernier déterminera, avec vous, les aménagements dont vous aurez besoin.

En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier. Le référent handicap s'appuiera sur le réseau de partenaires spécialisés handicap dont dispose CFD afin de définir des aménagements adaptés à votre profil.

Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

Une procédure d'accueil individualisé

Le référent, peut, en fonction du handicap présenté ou si l'évaluation des besoins demande davantage de précisions, être soutenu dans la mise en œuvre des adaptations, par un prestataire spécialisé.

Ce premier entretien permet au référent handicap de préciser, au / à la futur(e) apprenant(e), les adaptations et les aides dont il / elle pourra bénéficier pendant sa formation. Il fixera avec l'apprenant(e) les termes de l'accompagnement proposé de façon à anticiper d'éventuelles difficultés et éviter les ruptures.

Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

La validation de l'entrée en formation

CFD confirmera l'entrée en formation du/de la candidat(e).

Si l'entrée en formation n'est pas possible, le référent handicap en informera le / la candidat(e).

Ils travailleront sur un autre projet, une orientation vers des structures spécialisées ou encore, envisager de décaler la formation afin de réunir les conditions à la bonne réalisation de celle-ci.

Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

La mise en œuvre de la formation

Après l'évaluation des besoins du candidat / de la candidate, le référent handicap s'assure de la faisabilité des adaptations organisationnelles (horaire, rythme ...), matérielles (aide technique individuelle ...), et pédagogiques (renforcement, modularisation ...), permettant l'intégration de l'apprenant(e) et la prise en compte de la spécificité de son handicap.

Un parcours de formation individualisé peut être ainsi proposé, le référent handicap exercera tout au long de la formation, un état de veille quant aux difficultés qui pourraient survenir, en lien avec le handicap présenté par l'apprenant(e).



Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap

Le suivi de la formation

Tout au long de votre formation, et à tout moment si vous en ressentez le besoin, votre référent handicap reste à votre écoute.

Le référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet communiquera aucune information vous concernant sans votre accord.

CFD a également pour mission d'accompagner l'ensemble des apprenants dans le suivi de leur formation et se tient, à ce titre, à votre disposition.

Un réseau de partenaires spécialisé handicap

Afin d'accompagner au mieux l'apprenant(e) en situation de handicap et d'assurer un suivi adapté à son profil, CFD dispose d'un réseau de partenaires spécialisés avec lesquels il collabore.

CFD met à votre disposition les contacts des organismes susceptibles de vous proposer des services d'adaptation au handicap.



L'accessibilité des locaux et équipements

CFD délivre ses prestations sur l'ensemble de la Haute-Corse.

A ce jour, CFD ne dispose pas d'un accès pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Ainsi, en cas d'un candidat / d'une candidate nécessitant une accessibilité pour Personnes à Mobilité Réduite, l'action de formation se déroulera au sein de l'entreprise d'accueil de l'apprenant(e) ou pourra également être sera délocalisée dans les locaux de l'un de nos partenaires qui dispose de locaux accessibles au Personnes en Situation de Handicap.

Dans le cas d'une formation in situ, CFD dispose d'une Check List enfin de s'assurer de la conformité des locaux.

Pour de plus amples renseignements relatifs à l'accessibilité de nos locaux et les équipements disponibles, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour plus d'informations

[La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, 20 ans après | handicap.gouv.fr](#)

[Décret n° 2005-1606 du 19 décembre 2005 relatif aux missions des centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues et modifiant le code de la santé publique \(dispositions réglementaires\) – Légifrance](#)

[Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap. – Légifrance](#)



<https://cfdcorse.fr/organisme-cfd-corse>



Franck HADJIC



06.10.27.10.35.



contactcfdcorte@gmail.com

**Route de Saint-Jean
Lieu-dit BALICCIO
20250 CORTE**

